

RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2007/2008 À GUELMA

La rentrée universitaire 2007/2008 à Guelma a été inaugurée officiellement par les autorités locales à leur tête le wali au sein de l'auditorium de l'université 8-Mai 1945 en présence d'un nombreux public composé essentiellement de professeurs, étudiants, parents et invités.

Lors de cette rentrée 2007/2008, qui est placée sous le signe de la généralisation du système LMD et l'entrée en vigueur des masters, quelque 4 164 nouveaux étudiants ont rejoint l'université 8-Mai 1945 de Guelma où plus de 30 postes de formation ont été proposés aux étudiants ayant ter-



L'université accueillera 13 500 étudiants.

miné leur cycle long. En marge de la cérémonie officielle, le recteur, Mohamed Nemamcha, a accordé un point de presse aux correspondants de la presse locale. L'université 8-Mai 1945 de Guelma accueillera cette

année environ 13 500 étudiants dont 3 987 nouveaux, soit 2 756 en LMD et 1 231 en filières classiques. L'encadrement a été renforcé par 82 nouveaux professeurs ramenant ainsi leur nombre à 446. Ils sont appelés à encadrer les 13 500 étudiants, en moyenne d'un prof pour 30 étudiants.

Les infrastructures pédagogiques d'hébergement et de restauration répondent amplement aux besoins exprimés puisque 2 000 places pédagogiques, dont 1 750 au pôle Souidani-Boudjemaâ et 250 au pôle de la commune de Métropolis, ont été réceptionnées avant la rentrée 2007/2008.

B. A.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE À SKIKDA

L'absence de trottoirs, la continue dégradation du réseau routier et la vitesse de rallye des transporteurs publics sont autant de facteurs qui mettent en danger la vie des citoyens, et plus particulièrement celle de nos enfants.

A titre illustratif, il y a un mois seulement, un enfant de quatre ans en a payé les frais ; heureusement, il s'en est sorti avec des blessures légères. En sortant de la mosquée, il a emprunté le chemin menant à sa maison qui se trouve à quelques encablures.

La peur de traverser la rue conjuguée à l'inexistence, comme déjà rapporté, de trottoirs a provoqué sa chute,

évitant de justesse de tomber au fond d'un regard d'égouts sans couvercle. Une tendance très à la mode.

Bien sûr, d'aucuns peuvent rétorquer que cet exemple n'est pas récurrent, n'empêche que le danger existe et souvent les gens ne se plaignent pas, contrairement à la mère de ce bambin qui a pris attache avec nous pour soulever cette carence.

Au sujet des trottoirs justement, il convient de souligner que la stratégie de démolir ceux existants pour en construire d'autres de la même forme et avec les mêmes matériaux est toujours en vigueur.

Pire, ceux de la pente de Bouyala n'ont pas été reconstruits à nos jours. Le risque d'accidents générés par la "folie

du volant" des conducteurs des moyens de transport en commun, minibus ou J5, est imminent et se doit d'être écarté.

La course contre la montre et la vitesse concurrentielle qui caractérisent les trajets Bouyala-Madjid Lazreg et Sidi Ahmed-Madjid Lazreg sont les signes avant-coureurs d'une hécatombe routière que les pouvoirs publics peuvent éviter si des mesures de contrôle et de répression sont prises dans l'urgence conformément à la réglementation en vigueur.

Dans un futur proche, 200 logements LSP, qui longent cette pente, seront réceptionnés. Une forte circulation et une dynamique nouvelle seront constatées.

Zaïd Zoheir

ÉLECTIONS LOCALES À MILA

Les joutes électorales se suivent et se ressemblent ! Ne dit-on pas que les mêmes causes engendrent les mêmes effets ?

Constatant avec amertume et écœurement ces manœuvres politiques de bas étage et autres tractations prédatrices génératrices d'affaires débridés et d'opportunisme démesuré, lors de la confection des listes électorales pour les différentes échéances programmées, le citoyen-électeur décide de s'en démarquer, par un geste, qu'il croit salutaire, et porteur de message à l'intention des plus hautes autorités du pays, à savoir boycotter ces mascarades, dites électorales qui n'engendrent que mainmise sur les collectivités locales et autre assemblée nationale avec tout ce que cela engrange comme dividendes personnels, familiaux et tribaux.

D'un avis largement partagé et connu, la participation au rendez-vous électoral du 29 novembre prochain, ne va, à coup sûr, pas intéresser beaucoup de monde, et va même être inférieure à celle du 17 mai passé.

Ainsi, donc, Mila n'a pas été du reste par rapport à d'autres wilayas dans la confection des listes : empoignades, fronde, grogne, dénonciations, mécontentement étaient les maîtres-mots pour qualifier l'atmosphère en sein de la plupart des formations en lice.

Que dire des paradoxes d'un FLN qui a légué au second plan des cadres.

Ainsi, les 43 sièges de l'APW seront convoités par 8 listes menées respectivement par Hocine Seddiki, l'actuel P/APW et seul rescapé parmi les 13 membres FLN de l'assemblée sortante, Hadj Zeggar, talonné par Tahar Zentout, l'actuel SG de la commune de

Mila, pour le RND, Ançar Mouloud pour le MSP, Mohamed El Hadi Boukassa pour Ennahda, Abdelhak Fidal pour El Islah, Rabah Benzaïd pour le FFS, Ammar Djoumbi pour le PT et enfin, Rachid Bougheda, un ex-député RND et responsable de l'organisation des fils de chahid, candidat tête de liste pour le FNA de Moussa Touati.

Cette tête liste, disons-le, part en pole position, elle est capable de décrocher la première place, en nombre de sièges et ce ne sera pas une surprise pour les plus avertis.

Pour l'APC de Mila, chef-lieu de wilaya, quelques têtes d'affiche sortent déjà du lot dans la course à la présidence. Les plus en vue sont Zemamouche Rachid pour le FNA, Belattar Bachir pour le FLN, Chérif Belaribi pour le MSP et Abdelwahab Aliouche pour le RCD.

A. M'haimoud

INTEMPÉRIES À EL-TARF

Les dernières pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville d'El-Tarf ont transformé cette dernière en un véritable marais géant où se sont mêlées eau de pluie et eau polluée émanant du réseau d'assainissement. Les réseaux d'évacuations des eaux de pluie et d'assainissement ont démontré, en effet, toutes leurs limites pour une ville qui prend chaque jour un peu plus de dimensions et d'espaces urbanisés. Aussi les opérations de curage des avaloirs n'ont-elles pas été entamées à temps par la commune entraînant de fait l'obstruction de l'ensemble du réseau.

Sur un autre volet, l'inscription d'une opération pour la rénovation du réseau s'impose avec acuité avec en sus un dimensionnement nouveau du réseau tout en mettant en relief les perspectives de la ville dans le cadre de son extension urbanistique. Par ailleurs, l'érection d'une nouvelle station de relevage est plus qu'indispensable sachant que la ville d'El-Tarf est érigée sur un terrain plat, marécageux et mouvant. Il faut savoir que le problème des réseaux d'assainissement est récurrent dans la ville d'El-Tarf pendant chaque saison hivernale. Une étude globale des besoins de la commune en la matière constitue une priorité ; le cas, échéant c'est l'apparition de nouvelles maladies avec leur corollaire de drames humains et sanitaires et de prises en charge coûteuses par les caisses de l'Etat, en somme du contribuable, au détriment d'autres priorités.

Daoud Allam

Rien ne va plus dans la commune de Ben M'hidi, et pour cause, après les multiples scandales qui ont éclaboussé le maire ces derniers mois, une autre affaire vient de faire surface, ces derniers jours, enfonçant encore le premier responsable de la commune dans sa gestion. En effet, le président de l'APC a ajouté dans un extrait du registre des délibérations (dont nous possédons une copie) de l'Assemblée populaire communale deux autres noms à la liste de la délibération n° 55/85 dont l'objet est l'approbation et la délibération de la liste nominative des acquéreurs de lots de terrains à bâtir dits bande des 40 mètres". Il est judicieux de savoir que la délibération originale n° 55/85 du 17/07/1985 (dont nous détenons une copie) comporte 60 bénéficiaires alors que l'extrait en compte deux de plus, soit 62 bénéficiaires. Les deux nouveaux bénéficiaires sont de hauts cadres de l'administration.

Par ailleurs, les articles 08 et 09 du code communal indiquent clairement que "la délibération ne peut être annulée ou amendée que par une autre délibération". Ce qui n'est pas le cas pour l'extrait de la délibération. Cependant, une source proche du dossier a indiqué que "des dizaines de dépassements ont été commis dans cette commune et qu'il suffit aux services de sécurité compétents de faire des recoupements et autres comparaisons entre les extraits des délibérations et les originaux pour découvrir le pot aux roses". Il est à signaler, enfin, que le P/APC de Ben M'hidi fait l'objet de plusieurs poursuites et enquêtes judiciaires. Nous y reviendrons.

D. A.

SANTÉ À OUM-EL-BOUAGHI

Près d'une centaine de malades dialysés se trouvent livrés à eux-mêmes. En effet, devant se rendre au chef-lieu de wilaya pour des séances d'hémodialyse, ces malades se trouvent confrontés à un problème de transport. Ils doivent parcourir plusieurs kilomètres (parfois plus de 70 km) par leurs propres moyens pour rejoindre le centre et retourner chez eux parfois tard et ce plusieurs fois par semaine. Comme c'est le cas de ce malade qui s'est rapproché de notre journal pour exprimer son désarroi : "J'éprouve énormément de peine à me rendre à Oum-El-Bouaghi trois fois par semaine, s'il m'arrive de trouver une place dans le transport public, sinon je prends carrément un clandestin et cela me coûte trop cher." L'association des dialysés lance un SOS aux responsables locaux pour régler ce problème comme ce fut le cas par le passé où les transporteurs prenaient les malades de leur domicile et les ramenaient à chaque fin de séance. Ces prestataires de services engagés par l'action sociale refusent de parapher la convention pour un problème de tarification revue à la baisse.

Moussa Chtatha